

MODALITÉS DE VALIDATION DU MASTER

Mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif

I.	Principes de validation du master MEEF 2nd degré & CPE	2
1.	Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches filières (FF).....	4
2.	Modalités de validation indiquées dans les FF	5
a.	Mention	5
b.	Fonctionnement des jurys de Master MEEF.....	5
3.	Les critères de validation d'une compétence	5
4.	Le rôle des tâches simples (TS)	6
5.	Le suivi individualisé.....	6
a.	Le conseil de mention	6
b.	Le jury annuel de mention	6
II.	Schéma récapitulatif des principes de validation du Master MEEF	7

I. Principes de validation du master MEEF 2nd degré & CPE

Le Master est composé de 9 compétences

- Eduquer
- Communiquer
- Enseigner les savoirs dans le secondaire (PLC) / Concevoir et animer (CPE)
- Planifier et Séquencer (PLC) / Prendre en charge (CPE)
- Evaluer
- Faciliter les apprentissages de tous les élèves
- Faire preuve de réflexivité
 - Mémoire
 - Stage
- Se former
- Coopérer

Voir tableau ci-après.

Bloc de compétences référentiel formation	Macro-compétences	Maîtrise des ressources et composantes essentielles de la compétence	Attendus de fin de master selon le référentiel	Plan de formation
BLOC A Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	connaître le contexte institutionnel	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité (UE3?) Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement (UE3?) Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes	UE 1 Le professeur acteur de la communauté éducative
		comprendre l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives		
		s'approprier le référentiel de compétences et les textes qui fondent les missions du métier, du socle CCCC		
COMMUNIQUER	maîtriser les règles de communication et leurs usages (langue française orale et écrite, numérique, LV niveau B2)	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s) Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s) Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles Sait rendre compte de son travail		
	s'approprier la communication verbale et non verbale, matérielle et dématérialisée			
	adopter une attitude favorable à l'écoute et à des échanges respectueux avec son (ses) interlocuteur(s)			
BLOC B Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER les SAVOIRS	maîtriser les savoirs à enseigner	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés	UE2 Le praticien pilote de son enseignement
		concevoir et mettre en œuvre une séquence / des séances en favorisant l'engagement de tous les élèves et en différenciant l'enseignement		
		sélectionner et analyser les ressources à enseigner et pour enseigner		
		gérer et aménager des espaces de travail		
		préparer des supports de travail adaptés au(x) contexte(s) de la classe		
	PLANIFIER et SEQUENCER	maîtriser et mettre en œuvre les programmes disciplinaires et le socle CCCC	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.	
		concevoir une progression qui s'inscrit dans une programmation annuelle et en cohérence avec les textes		
		planifier des séquences d'enseignement / apprentissage selon les programmes et adaptées au contexte		
	EVALUER	connaître les différentes formes d'évaluation et leurs fonctions	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.	
		construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins et des progrès des élèves		
analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis				
faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation				
FACILITER les APPRENTISSAGES de TOUS les ELEVES	s'approprier les principes et modalités d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action. Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation (dans enseigner les savoirs?) Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent		
	tenir compte des composantes cognitive, affective et relationnelle dans les apprentissages			
	prévoir des stratégies d'enseignement-apprentissages qui favorisent la persévérance scolaire et l'estime de soi			
	maîtriser les principes, postures et gestes professionnels établissant l'autorité de l'enseignant pour une gestion de classe efficace			
	accompagner les élèves dans la construction de leur parcours			
FAIRE PREUVE de REFLEXIVITE	mobiliser les travaux des recherches permettant de questionner et d'améliorer la pratique professionnelle	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)		
	analyser, individuellement et collectivement, sa pratique et l'ajuster en vue de la rendre plus efficace.			
BLOC C Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	identifier et planifier les besoins d'apprentissage professionnel	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier	UE4 Le professeur, acteur de son développement professionnel
	COOPERER	s'approprier des dispositifs et des techniques de travail collaboratif	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs	
		participer à l'élaboration d'un projet collectif et à sa mise en œuvre		

1. Rappel des modalités d'évaluation indiquées dans les fiches filières (FF)

Ces compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Evaluations des ressources (savoirs, savoir-faire...) par des formes variées (travaux de productions, études de cas, QCM, questions de cours, jeux de rôles, etc.)	Evaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence : cinq niveaux sont identifiés. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Conformément au référentiel commun de formation « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle » (juillet 2019), les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ne possède pas les rudiments des compétences visées - N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre - Les savoir-être sont inadéquats - Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence en cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

2. Modalités de validation indiquées dans les FF

Une unité d'enseignements (UE) est constituée de plusieurs compétences. Une UE est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence composant l'ensemble des 2 années de Master.

Pour les étudiants non titulaires d'un M1 MEEF du même parcours ayant intégré directement le M2, la commission de validation des acquis ayant autorisé l'accès en M2, l'ensemble des compétences du M1 est considéré acquis.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

a. Mention

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant(e). Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant(e) à l'issue du Master :

- Mention « maîtrise suffisante »
- Mention « Bonne maîtrise »
- Mention « Excellente maîtrise »

b. Fonctionnement des jurys de Master MEEF

A l'issue de chaque année de Master, un jury de mention délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant(e).

Il prend la forme d'un conseil de mention constitué d'un représentant par parcours/discipline et d'un représentant par compétence.

Le conseil de mention se réunit une fois par an pour étudier le parcours des étudiants et déterminer le droit à une 2nde chance, sur chaque compétence n'ayant pas été validée avec le niveau d'acquisition minimum, selon les parcours de chacun (résultats obtenus aux TS, implication, assiduité, etc.)

3. Les critères de validation d'une compétence

- Une compétence est validée quand le résultat obtenu sur la Tâche Complexe (TC) est supérieur ou égal à 2
- Lorsque le résultat de la TC d'une ou plusieurs compétences est inférieur à 2, le conseil de mention détermine si l'étudiant peut bénéficier d'une 2nde chance sur la/les compétence/s concerné/es. Le droit à une 2nde chance est déterminé pour chaque compétence concernée. Pour ce faire, le conseil de mention se réfère :
 - aux évaluations faites pendant l'année (les TS)
 - à l'implication de l'étudiant dans la formation (assiduité, investissement, etc.)
- La 2nde chance n'est donc pas attribuée de droit. Elle est déterminée par le conseil de mention, par compétence, au regard du parcours de l'étudiant
- Si le résultat obtenu à l'occasion des épreuves de 2nde chance est toujours inférieur à 2, la compétence n'est pas validée
- ATTENTION - Compétence Faire preuve de réflexivité :

- Pour valider la compétence, le résultat de la « TC Stage » ET le résultat de la « TC Mémoire » doivent tous les deux être supérieurs ou égaux au niveau 2
- La compétence « Faire preuve de réflexivité » ne donne pas lieu à une 2nde chance.

4. Le rôle des tâches simples (TS)

- Les TS permettent aux étudiants de s'entraîner, d'apprendre, de se positionner dans l'acquisition progressive de la compétence
- Les TS sont obligatoires
- Les résultats inférieurs à 2 obtenus aux TS ne sont pas bloquants pour passer les TC
- Les TS permettent d'estimer l'implication et la progression de l'étudiant tout au long de l'année. Elles sont une référence pour le conseil de mention lorsqu'il détermine l'accès à la 2nde chance
- Le calendrier, l'organisation et le format des TS relèvent de la responsabilité de l'enseignant qui informe les étudiants de l'organisation choisie (convocation nominative possible sur demande au secrétariat pour les étudiants salariés afin de justifier de leur éventuelle absence auprès de leur employeur)
- Les TS peuvent être prises en compte par le jury de mention annuel pour moduler (à la hausse ou à la baisse) la mention au master

5. Le suivi individualisé

A mi-parcours, un bilan informel sur la progression des étudiants est établi par parcours par les responsables pédagogiques INSPE (et UFR, pour les parcours co-portés).

a. Le conseil de mention

Une fois l'ensemble des résultats des TC disponibles, le conseil de mention se réunit

- Il se réunit une fois par an (a minima)
- Il est composé d'un représentant de chaque discipline (a minima) et des référents des compétences transversales
- Il décide de la possible attribution d'une 2nde chance pour chaque étudiant concerné au regard des résultats des TS et des TC et de l'investissement durant l'année
- L'attribution de la/des 2nde chance/s est décidée par compétence. Autrement dit, un étudiant qui n'a pas validé la compétence A et la compétence B, peut se voir accorder une 2nde chance pour la compétence A mais pas pour la compétence B

b. Le jury annuel de mention

- Le jury de mention se réunit une fois par an
- Il délibère à partir de l'ensemble des résultats des TS, des TC et des 2ndes chances, des avis du conseil de mention, des comptes rendus de visite des stages, etc.
- Il est composé des responsables de parcours (au moins un représentant de chaque parcours) et des référents des compétences transversales.
- Il étudie chaque situation particulière et se prononce sur la validation de l'année
- Il attribue les mentions

II. Schéma récapitulatif des principes de validation du Master MEEF

